



Convention internationale  
sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination raciale

Distr.  
GENERALE

CERD/C/324  
29 mai 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMITE POUR L'ELIMINATION DE  
LA DISCRIMINATION RACIALE  
Cinquante et unième session  
Genève, 4-22 août 1997

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ANNOTATIONS

Note du Secrétaire général

1. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale tiendra sa cinquante et unième session à l'Office des Nations Unies, à Genève, du 4 au 22 août 1997. La première séance s'ouvrira le lundi 4 août à 10 heures et la dernière, le vendredi 22 août à 15 heures.
2. On trouvera ci-après l'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Comité, établi par le Secrétaire général conformément à l'article 6 du règlement intérieur, ainsi que les annotations s'y rapportant.
3. L'attention des Etats parties est appelée, en particulier, sur le calendrier proposé pour l'examen des rapports et des renseignements complémentaires présentés par les Etats parties, l'examen de l'application de la Convention dans les Etats parties dont les rapports sont très en retard, conformément à la procédure prévue à cet effet et l'examen de la situation dans les Etats parties au titre des mesures d'alerte rapide et des procédures d'urgence.
4. Conformément à l'article 64 du règlement intérieur, les représentants des Etats parties sont invités à assister aux séances du Comité au cours desquelles leurs rapports sont examinés.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport du Président.
3. Questions d'organisation et questions diverses.
4. Prévention de la discrimination raciale, mesures d'alerte rapide et procédures d'urgence.
5. Examen des rapports, observations et renseignements présentés par les Etats parties conformément à l'article 9 de la Convention.
6. Examen des communications présentées conformément à l'article 14 de la Convention.
7. Présentation de rapports par les Etats parties conformément au paragraphe 1 de l'article 9 de la Convention.
8. Décisions prises par l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session :
  - a) Rapport annuel présenté par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale conformément au paragraphe 2 de l'article 9 de la Convention;
  - b) Application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.
9. Examen des copies de pétitions, copies de rapports et autres renseignements relatifs aux territoires sous tutelle, aux territoires non autonomes et à tous les autres territoires auxquels s'applique la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, conformément à l'article 15 de la Convention.
10. Troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

ANNOTATIONS

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 8 du règlement intérieur, l'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour provisoire de chaque session. L'article 9 prévoit qu'au cours d'une session, le Comité peut réviser l'ordre du jour et, s'il y a lieu, ajouter ou supprimer des points ou en ajourner l'examen.

2. Rapport du Président

Le Comité sera saisi d'un rapport du Président sur les activités entreprises depuis la cinquantième session et sur la suite donnée aux décisions prises à la cinquantième session.

3. Questions d'organisation et questions diverses

Au titre de ce point, le Comité étudiera son programme de travail pour la cinquante et unième session.

4. Prévention de la discrimination raciale, mesures d'alerte rapide et procédures d'urgence

A sa quarante-cinquième session, le Comité a décidé de faire de cette question l'un des principaux points à inscrire régulièrement à son ordre du jour. Dans le cadre de ses efforts de prévention de la discrimination raciale, le Comité peut décider de prendre des mesures d'alerte rapide afin d'empêcher que des problèmes existants ne dégénèrent en conflits, ou bien d'engager une procédure d'urgence face à des problèmes qui exigent une attention immédiate pour prévenir des violations graves de la Convention ou en limiter l'ampleur et le nombre. Le Comité peut aussi prendre des mesures, nouvelles ou complémentaires, à l'égard d'Etats parties dont le cas a déjà été examiné au titre de ce point.

Comme suite aux décisions prises à sa cinquantième session, le Comité a prévu d'examiner, à sa cinquante et unième session, la situation dans les Etats parties ci-après : Bosnie-Herzégovine, Israël, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo et Rwanda. Il pourra, s'il le juge bon, programmer avec un préavis très court l'examen de la situation dans d'autres Etats parties.

Selon l'usage, le Secrétaire général a informé les Etats parties concernés des dates provisoires fixées pour l'examen de leur cas. Ces dates sont indiquées dans le calendrier ci-après.

5. Examen des rapports, observations et renseignements présentés par les Etats parties conformément à l'article 9 de la Convention

A sa cinquante et unième session, le Comité examinera les rapports reçus des Etats parties suivants : Algérie, Argentine, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, Norvège, Philippines, Pologne et Suède.

Comme suite aux décisions prises à sa cinquantième session, le Comité a prévu d'examiner à sa cinquante et unième session, l'application de la Convention dans un certain nombre d'Etats parties qui avaient déjà présenté des rapports mais dont les rapports périodiques étaient très en retard. Il s'agit des Etats parties suivants : Cuba, Ethiopie, Haïti, Israël, Liban, Niger, Yougoslavie.

En outre, le Comité a prévu d'examiner l'application de la Convention dans un certain nombre d'Etats parties dont le rapport initial était très en retard. Il s'agit des Etats parties suivants : Guyana, Libéria, Suriname.

Selon l'usage et conformément à l'article 64 du règlement intérieur, le Secrétaire général a informé les Etats parties concernés des dates auxquelles le Comité devait en principe examiner leurs rapports respectifs ou examiner l'application de la Convention sur leur territoire. Les dates retenues pour l'examen des rapports présentés et l'examen de l'application de la Convention dans les pays dont les rapports étaient très en retard, sont indiquées dans le calendrier ci-après.

6. Examen des communications présentées conformément à l'article 14 de la Convention

Conformément aux dispositions du chapitre XVIII de son règlement intérieur, le Comité examinera au titre de ce point les communications qui lui ont été ou semblent lui avoir été adressées en vertu de l'article 14 de la Convention.

L'article 88 du règlement intérieur dispose que les séances du Comité au cours desquelles sont examinées les communications soumises en vertu de l'article 14 de la Convention se tiennent à huis clos.

7. Présentation de rapports par les Etats parties conformément au paragraphe 1 de l'article 9 de la Convention

A sa cinquante et unième session, le Comité sera saisi d'une note du Secrétaire général concernant les rapports présentés par les Etats parties conformément à l'article 9 de la Convention (CERD/C/325). La partie A de ce document contient la liste des rapports reçus des Etats parties qui n'ont pas encore été examinés par le Comité. La partie B donne des renseignements sur les rapports en retard.

8. Décisions prises par l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session

- a) Rapport annuel présenté par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale conformément au paragraphe 2 de l'article 9 de la Convention

Comme le Comité l'a demandé à sa septième session en 1973, ce point est inscrit chaque année à l'ordre du jour provisoire du Comité.

Conformément au paragraphe 2 de l'article 9 de la Convention, le rapport annuel du Comité, portant sur les travaux de ses quarante-huitième et quarante-neuvième sessions, a été présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Le Comité sera saisi des comptes rendus analytiques pertinents de la Troisième Commission et des résolutions correspondantes de l'Assemblée générale.

b) Application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

A la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, ce point a été examiné par la Troisième Commission. Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, le Comité sera saisi des documents suivants :

- i) Note du Secrétaire général transmettant à la Commission des droits de l'homme le rapport d'un expert indépendant, M. Philip Alston, sur le bon fonctionnement des organes créés en application des instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme (E/CN.4/1997/74);
- ii) Comptes rendus analytiques pertinents de la Troisième Commission;
- iii) Résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

9. Examen des copies de pétitions, copies de rapports et autres renseignements relatifs aux territoires sous tutelle, aux territoires non autonomes et à tous les autres territoires auxquels s'applique la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, conformément à l'article 15 de la Convention

Au titre de ce point, le Comité sera saisi d'une note du Secrétaire général (CERD/C/323) concernant l'article 15 de la Convention et donnant, s'il y a lieu, la liste des pétitions, rapports et documents de travail qui intéressent le Conseil de tutelle et le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

10. Troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

A sa 695ème séance (trentième session), en août 1984, le Comité a décidé de maintenir ce point à son ordre du jour et a prié le Secrétaire général de le tenir au courant des activités qui seraient entreprises conformément au Programme d'action pour la troisième Décennie.

Calendrier proposé pour l'examen des rapports et des renseignements complémentaires présentés par les Etats parties, l'examen de l'application de la Convention dans les Etats parties dont les rapports sont très en retard, conformément à la procédure prévue à cet effet et l'examen de la situation dans les Etats parties au titre des mesures d'alerte rapide et des procédures d'urgence

Le calendrier ci-après a été établi par le Secrétaire général en accord avec le Président, compte tenu des décisions prises à ce sujet par le Comité à sa cinquantième session.

Lundi 4 août 1997

Algérie 1/  
(rapporteur pour le pays :  
Mme Sadiq Ali)

Onzième et douzième rapports périodiques,  
attendus en 1993 et 1995, respectivement,  
présentés en un seul document  
(CERD/C/280/Add.3)

Mardi 5 août 1997

Algérie

(suite)

Cuba 2/  
(rapporteur pour le pays :  
M. van Boven)

Neuvième rapport périodique  
(CERD/C/184/Add.3), examiné aux 894ème et  
895ème séances en 1991

Ethiopie 2/  
(rapporteur pour le pays :  
M. Chigovera)

Sixième rapport périodique  
(CERD/C/156/Add.3), examiné aux 871ème et  
872ème séances en 1990

Haïti 2/  
(rapporteur pour le pays :  
M. de Gouttes)

Huitième et neuvième rapports périodiques  
(CERD/C/195/Add.1), examinés à la  
879ème séance en 1990

Liban 2/  
(rapporteur pour le pays :  
M. Garvalov)

Deuxième, troisième, quatrième et  
cinquième rapports périodiques  
(CERD/C/65/Add.4), examinés à la  
516ème séance en 1981, et, de nouveau,  
à la 923ème séance en 1991

---

1/ Rapport périodique.

2/ Procédure d'examen de l'application de la Convention dans les Etats parties dont les rapports sont très en retard.

3/ Mesures d'alerte rapide et procédures d'urgence.

Philippines 1/  
(rapporteur pour le pays :  
M. Garvalov)

Onzième à quatorzième rapports  
périodiques, attendus, le premier,  
en 1990 et, le dernier, en 1996  
(CERD/C/299/Add.12)

Mercredi 6 août 1997

Philippines

(suite)

Danemark 1/  
(rapporteur pour le pays :  
M. Wolfrum)

Treizième rapport périodique, attendu  
en 1997 (CERD/C/319/Add.1)

Jeudi 7 août 1997

Danemark

(suite)

Pologne 1/  
(rapporteur pour le pays :  
M. Agha Shahi)

Treizième et quatorzième rapports  
périodiques, attendus en 1994 et 1996,  
respectivement, présentés en un seul  
document (CERD/C/299/Add.10)

Vendredi 8 août 1997

Pologne

(suite)

Niger 2/  
(rapporteur pour le pays :  
M. Ahmadu)

Huitième à dixième rapports périodiques  
(CERD/C/172/Add.1), examinés à la  
838ème séance en 1989

Guyana 2/  
(rapporteur pour le pays :  
Mme Sadiq Ali)

Rapport initial et deuxième à dixième  
rapports périodiques, attendus, le  
premier, en 1978 et, le dernier, en 1996

Libéria 2/  
(rapporteur pour le pays :  
M. Wolfrum)

Rapport initial et deuxième à dixième  
rapports périodiques, attendus, le  
premier, en 1977 et, le dernier, en 1995

Suriname 2/  
(rapporteur pour le pays :  
M. de Gouttes)

Rapport initial et deuxième à huitième  
rapports périodiques, attendus, le  
premier, en 1985 et, le dernier, en 1997

Suède 1/  
(rapporteur pour le pays :  
M. Yutzis)

Douzième rapport périodique, attendu  
en 1995 (CERD/C/280/Add.4)

Lundi 11 août 1997

Suède

(suite)

Israël 2/ 3/  
(rapporteur pour le pays :  
M. van Boven)

Cinquième et sixième rapports périodiques  
(CERD/C/192/Add.2), examinés de la 929ème  
à la 932ème séance et aux 935ème et  
936ème séances en 1991 et, de nouveau,  
aux 1057ème et 1058ème séances en 1994

Papouasie-Nouvelle-Guinée 3/  
(rapporteur pour le pays :  
M. Garvalov)

Rapport initial (CERD/C/101/Add.4),  
examiné à la 666ème séance en 1984 et, de  
nouveau, aux 949ème et 952ème séances  
en 1992, à la 1007ème séance en 1993 et à  
la 1060ème séance en 1994

ex-République yougoslave de  
Macédoine 1/  
(rapporteur pour le pays :  
M. Rechetov)

Rapport initial et deuxième et troisième  
rapports périodiques, attendus, le  
premier, en 1992 et, le dernier, en 1996,  
présentés en un seul document  
(CERD/C/270/Add.2)

Mardi 12 août 1997

ex-République yougoslave de  
Macédoine

(suite)

Argentine 1/  
(rapporteur pour le pays :  
M. Ferrero Costa)

Onzième à quatorzième rapports, attendus,  
le premier, en 1990 et, le dernier,  
en 1996, présentés en un seul document  
(CERD/C/299/Add.11)

Mercredi 13 août 1997

Argentine

(suite)

Yougoslavie 2/  
(rapporteur pour le pays :  
M. Wolfrum)

Neuvième et dixième rapports périodiques  
(CERD/C/172/Add.9), examinés aux 874ème  
et 875ème séances en 1990 et, de nouveau,  
de la 1003ème à la 1006ème séance  
en 1993, à la 1094ème séance en 1995 et à  
la 1153ème séance en 1996

Burundi 1/  
(rapporteur pour le pays :  
M. Ahmadu)

Septième à dixième rapports périodiques,  
attendus, le premier, en 1990 et, le  
dernier, en 1996, présentés en un seul  
document (CERD/C/295/Add.1)

Jeudi 14 août 1997

Burundi

(suite)

Rwanda 3/  
(rapporteur pour le pays :  
Mme Sadiq Ali)

Septième rapport périodique  
(CERD/C/169/Add.1), examiné à la  
839ème séance en 1989 et, de nouveau, aux  
1027ème et 1045ème séances en 1994 et à  
la 1153ème séance en 1996

Norvège 1/  
(rapporteur pour le pays :  
M. Rechetov)

Douzième et treizième rapports, attendus  
en 1993 et 1995, respectivement,  
présentés en un seul document  
(CERD/C/281/Add.2)

Vendredi 15 août 1997

Norvège

(suite)

Bosnie-Herzégovine 3/  
(rapporteur pour le pays :  
M. van Boven)

Rapport initial et deuxième rapport  
périodique, attendus en 1994 et 1996,  
respectivement, rapport spécial  
(CERD/C/247 et Add.1), examiné aux  
1082ème et 1092ème séances en 1995 et, de  
nouveau, aux 1153ème et 1182ème séances  
en 1996

Cambodge 1/  
(rapporteur pour le pays :  
M. Yutzis)

Deuxième à septième rapports périodiques,  
attendus, le premier, en 1986 et, le  
dernier, en 1996, présentés en un seul  
document (CERD/C/292/Add.2)

Lundi 18 août 1997

Cambodge

(suite)

République démocratique  
du Congo 3/  
(rapporteur pour le pays :  
M. Wolfrum)

Dixième rapport périodique  
(CERD/C/278/Add.1), examiné de la 1171ème  
à la 1173ème séance en 1996

Burkina Faso 1/  
(rapporteur pour le pays :  
M. Diaconu)

Sixième à onzième rapports, attendus, le  
premier, en 1985 et, le dernier, en 1995,  
présentés en un seul document  
(CERD/C/279/Add.2)

Mardi 19 août 1997

Burkina Faso

(suite)

-----